

Mission non-accomplie: les populations civiles demeurent en danger à l'Est du Tchad

La communauté internationale a pris une mesure importante en déployant à l'Est du Tchad, région instable et troublée, la mission des Nations Unies et l'EUFOR. Et pourtant, un an plus tard, cette mission n'est pas en mesure de protéger les civils de manière adéquate et nécessite une urgente réforme. L'EUFOR a permis à de nombreux civils de se sentir plus en sécurité, mais en tant que force militaire elle est mal adaptée à un environnement d'anarchie et de banditisme. Une année s'est écoulée et le maintien de l'ordre n'est toujours pas établi. Enfin, sans une solution politique globale à la crise interne du Tchad, on ne peut espérer que les civils actuellement en danger jouissent d'une sécurité à long terme.

Sommaire

En septembre 2007, la communauté internationale prit une décision importante concernant l'Est du Tchad. Face à une situation d'insécurité galopante affectant 250.000 réfugiés de la région voisine du Darfour située au Soudan, 180.000 personnes déplacées dans leur propre pays (IDP), 700.000 autres Tchadiens ainsi que les travailleurs humanitaires qui les assistaient, les Nations Unies se mirent d'accord pour contribuer à rétablir la sécurité.

Les Nations Unies conçurent une mission en trois volets consistant en un élément propre aux NU, la MINURCAT, une force de police et de gendarmerie tchadienne, le *Détachement intégré de sécurité* (DIS) et un élément militaire, l'EUFOR, destiné à soutenir le gouvernement tchadien dans sa volonté « d'aider à créer des conditions de sécurité permettant le retour volontaire, durable et sans danger de réfugiés et des personnes déplacées (...) en contribuant à la protection des réfugiés, des personnes déplacées et des civils en danger ».

Un an plus tard, cette mission est incapable de protéger efficacement les civils à l'Est du Tchad et nécessite une révision urgente.

Les menaces auxquelles les civils se trouvent confrontés – banditisme, criminalité et enrôlement forcé, exacerbées par la culture d'impunité sous-jacente – sont des menaces pour lesquelles la MINURCAT et le DIS furent créés. Néanmoins, leur déploiement est par trop insuffisant, ce qui signifie que les civils ne bénéficient en aucune manière de cette protection. En août 2008, seuls 300 des 850 Tchadiens de la force de police et de gendarmerie avaient terminé leur formation et aucun d'entre eux n'avait été envoyé dans les camps ou sur les sites. Oxfam pense qu'il est impératif que la MINURCAT et le DIS se déploient immédiatement et complètement.

L'élément militaire de la mission, l'EUFOR, qui est présent sur le terrain, a permis à de nombreux civils de se sentir plus en sécurité en effectuant des patrouilles, en détruisant des sous munitions non explosées et même en se positionnant autour des camps et des sites au cours des combats entre les rebelles et le gouvernement. Néanmoins, l'EUFOR est une force militaire et non une force de police, ce qui signifie qu'elle est mal adaptée au banditisme et à la criminalité, et qu'elle n'est pas mandatée pour agir dans les camps et les sites. Pourtant, Oxfam pense qu'il est important que l'EUFOR continue ses patrouilles et ses autres activités préventives en concentrant ses efforts sur la protection des zones de réfugiés et d'IDP stratégiques afin de garantir le large périmètre de sécurité nécessaire au déploiement de la MINURCAT et du DIS mais également pour garantir une relève en douceur par une force des Nations Unies.

De nouveaux combats sont à prévoir entre le gouvernement tchadien et les rebelles à la fin de la saison des pluies qui a lieu en octobre et l'EUFOR aura sans doute un rôle encore plus grand à jouer. Dans le passé, les milices armées ont profité de l'absence de sécurité créée par les combats entre le gouvernement et les rebelles pour attaquer diverses communautés. De plus, les routes redevenant praticables avec la saison sèche, les menaces à l'encontre de civils augmenteront et l'absence de la MINURCAT et du DIS sera d'autant plus criante.

Le mandat de la mission se renouvelant le 25 septembre, le Conseil de Sécurité des Nations Unies doit permettre à cette dernière de mieux faire face à la crise sécuritaire. Des *Unités de police formées*, la police armée des Nations Unies, devraient être déployées immédiatement pour permettre à cette mission de mieux protéger les civils sur le court terme et il est nécessaire de planifier immédiatement la relève de l'EUFOR par une force des Nations Unies car son mandat expire en mars 2009. De plus, la MINURCAT doit également recevoir mandat pour soutenir les efforts visant à restaurer l'Etat de droit dans tout le pays, et pas seulement dans l'Est, afin de mieux s'attaquer à l'impunité.

Enfin, les hostilités qui se déroulent actuellement des deux côtés de la frontière créent des conditions d'instabilité explosives permettant aux menaces contre les civils de prospérer. Des mesures à court terme et bien exécutées peuvent aider à créer une certaine forme de sécurité pour les civils, mais à long terme une telle protection demande des solutions politiques.

A cette fin, le Conseil de sécurité des Nations Unies doit donner au Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Tchad un mandat politique pour promouvoir et développer un processus de paix global qui permettra le type de dialogue que le Secrétaire général des Nations Unies trouvait si nécessaire dans son rapport sur le Tchad du mois de juillet 2008.

C'est seulement de cette manière, et non par le truchement d'une sécurité procurée par l'EUFOR, la MINURCAT ou le DIS que l'on peut espérer le retour définitif des IDP. Oxfam est entièrement d'accord avec le Secrétaire général quand il dit que sans ce dialogue global, la mission tout entière risque d'être un gaspillage de ressources et pense également qu'elle aura alors risqué inutilement la vie de son personnel et de ses troupes.

Enfin, la mission internationale ne peut réussir l'impossible pour améliorer la situation des civils dans l'Est du Tchad. La responsabilité finale repose sur le gouvernement tchadien. C'est ce dernier qui a besoin du déploiement du DIS, qui doit montrer la volonté politique de briser le cycle de l'impunité et qui doit s'engager à un dialogue politique global dont découleront une stabilité et une sécurité durables dans tout l'Est du Tchad.

1 Introduction

La crise humanitaire qui a lieu dans la partie orientale de cet état du Sahel qu'est le Tchad est considérée depuis trop longtemps comme une conséquence de la guerre du Darfour: la réalité est plus complexe que cela. L'impact du Soudan sur le Tchad est indéniable – ces dernières années, on a vu des centaines de milliers de réfugiés fuyant le Darfour – mais le conflit interne du Tchad a également joué un rôle important dans l'apparition de l'insécurité qui mine actuellement l'Est du pays.

Encore plus indéniable est la conséquence de ces conflits imbriqués l'un dans l'autre pour les populations civiles. Dans une bonne partie des douze camps se situant à la frontière du Tchad et du Soudan, près de 250.000 réfugiés qui avaient fui un conflit au Darfour se sont retrouvés au milieu d'un autre, dans des conditions d'insécurité profonde. Les attaques et les raids entre communautés ont fragilisé 180.000 personnes déplacées dans leur propre pays (IDP), les poussant à chercher refuge dans des sites improvisés, et près de 700.000 autres civils tchadiens de l'Est du pays vivent sous la menace constante de la violence. Oxfam connaît bien ces communautés: depuis 2004, elle a mené des opérations d'urgence en vue de répondre à la crise humanitaire qui sévit dans l'Est du pays. Opérant dans quatre camps de réfugiés, sept sites IDP ainsi que dans des communautés hôtes voisines, Oxfam apporte de l'eau potable et des services sanitaires à près de 160.000 personnes.

En vue d'aider le gouvernement du Tchad à affronter cette crise sécuritaire, le Conseil de sécurité des Nations Unies a installé voici un an une « présence multidimensionnelle »¹ en trois volets sous la forme d'une mission dans l'Est du Tchad et constituée:

- de la MINURCAT, la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad, qui comprend des instructeurs de police et du personnel civil chargé d'aider à mettre sur pied le système juridique tchadien et de surveiller la situation des droits de l'homme;
- d'une nouvelle unité de police et de gendarmerie tchadienne forte de 850 personnes, le *Détachement intégré de sécurité* (DIS). Le personnel du DIS sera entraîné et surveillé par la police des Nations Unies afin de maintenir la sécurité 24 heures sur 24 dans les camps de réfugiés et les sites IDP.
- de l'EUFOR,² une force militaire de l'Union Européenne constituée de 3.700 soldats, avec l'intention d'offrir la « présence multi-dimensionnelle » requise pour le déploiement des deux premiers éléments de la mission et pour « contribuer à la

protection des civils en danger, tout particulièrement les réfugiés et les personnes déplacées ».

Le Conseil de sécurité des Nations Unies réexaminera et renouvellera le mandat de cette mission avant le 25 septembre 2008. En une année, qu'a-t-elle accompli et à quel point a-t-elle réussi à protéger les civils au Tchad?

2 Violence, impunité et conflit non résolu

Tandis que les combats entre les rebelles et le gouvernement tchadien font la une des journaux, les rebelles tchadiens ne prennent pas de civils pour cible. Au quotidien, ce qui menace le plus ces derniers (et les travailleurs humanitaires qui leur viennent en aide), c'est plutôt le banditisme, les affrontements inter-communautaires, la militarisation des camps et des sites ainsi que l'enrôlement forcé.

Si ces menaces empirent, c'est à cause du manque de lois, d'ordre et de justice, ce qui crée une culture d'impunité sous-jacente. De plus, ces menaces apparaissent à cause des hostilités continues qui sévissent à la fois au Tchad et au Soudan. Ces combats continus créent une situation explosive et instable tout au long de la frontière et fragilisent encore plus les populations vulnérables. Selon l'UNHCR, « la situation sécuritaire au Tchad est passée de préoccupante à meurtrière en 2006 et s'est maintenue de la même façon en 2007 et 2008 ».³ Certaines mesures peuvent être prises pour affronter les menaces civiles immédiates ainsi que la culture de l'impunité, mais aucune de ces menaces ne reculera de façon permanente à moins que des solutions politiques à long terme ne soient trouvées aux conflits ininterrompus qui ont lieu des deux côtés de la frontière du Tchad et du Soudan.

Menaces continues envers les civils

Criminalité et banditisme

Au quotidien, les IDP, les réfugiés et les civils doivent faire face à des vols de bétail, à des brutalités tandis qu'ils travaillent dans les champs, à des vols dans les camps comme dans les sites ainsi qu'à des viols. Ils ont peur de travailler dans leurs champs ou de collecter du bois. Ils perdent ainsi leurs moyens de subsistance et leur indépendance économique.

« Des gens viennent avec des fusils et commettent des vols sur nos marchés, dans le camp. Nous avons essayé de protéger nos échoppes en y dormant la nuit, mais quand ils viennent avec des armes, nous ne pouvons rien faire. » – Une réfugiée du camp de Mile.

Souvent, on ne mentionne pas ces incidents et il est difficile de saisir quelle est la conjoncture.⁴ De toutes façons, quand on examine les données concernant ces incidents, les études permanentes de la situation et les rapports concernant la protection civile rassemblés par

les Nations Unies, il est évident que ces menaces ne faiblissent pas depuis l'an dernier et que l'Est du Tchad reste toujours aussi dangereux pour les civils.

L'état dramatique de la sécurité à l'Est du Tchad est flagrant quand on observe les incidents qui affectent les travailleurs humanitaires. On en a beaucoup parlé et ils se sont multipliés ces six derniers mois. L'UNHCR déclarait en mai 2008: « Tandis que l'EUFOR et la MINURCAT se déploient à l'Est du Tchad, le nombre d'incidents de sécurité impliquant des travailleurs humanitaires n'a cessé de croître depuis fin 2007 et début 2008. »⁵ Ceux qui commettent ces crimes ne montrent aucun respect pour le principe de l'impartialité humanitaire. Certains secteurs ont été pillés, des véhicules ont été attaqués, du personnel a été molesté, on a tiré sur certains quand d'autres reçurent des menaces de mort; en mai 2008, le meurtre du Chef de mission au Tchad de Save the Children-UK, Pascal Marlinge, et de son chauffeur Ramadan Djom au cours d'une attaque de leur véhicule reste un des cas les plus tragiques. L'attaque à l'arme à feu d'un membre du personnel du CICR à Abéché le 26 juillet a poussé Oxfam et d'autres ONG à réfléchir à la réduction de l'espace humanitaire et à son impact sur la programmation. Il est rarement facile d'identifier les coupables de telles attaques, mais dans un grand nombre de cas on note l'implication d'hommes armés et en uniforme.⁶ Des IDP mentionnent également avoir été attaqués par des « Arabes » ou des « Janjawid » alors qu'ils travaillaient dans les champs ou ramassaient du bois.⁷ Certains membres mécontents ou opportunistes appartenant ou ayant appartenu au personnel des agences humanitaires sont également fautifs.

Affrontements intercommunautaires

A cause de la pauvreté endémique qui sévit dans la majeure partie de la région, de l'absence d'investissement dans le développement et des migrations qui ont modifié la dynamique communautaire, on observe une compétition de plus en plus féroce pour les ressources entre différentes tribus et communautés – particulièrement entre les fermiers sédentaires et les éleveurs nomades qui se disputent les mêmes terrains situés sur des couloirs de transhumance.

« Les éleveurs arabes ont tué notre âne en signe d'avertissement – nos champs sont maintenant trop près de leurs zones de pâturage. » – Un fermier IDP près de Goz Beïda.

Les migrations, les désaccords et les rivalités avec l'autorité de l'Etat ont affaibli la puissance des chefs traditionnels⁸ qui résolvaient autrefois ces conflits eux-mêmes. Aujourd'hui, ces désaccords sont de plus en plus exploités et utilisés à des fins politiques par les dirigeants, à tous les niveaux.

Les affrontements entre les Dadjo et des communautés arabes du Tchad ont tué des centaines de personnes en 2007 et en ont déplacé des milliers à l'extérieur de la région de Dar Sila et au-delà de la frontière vers le Darfour.⁹ En juillet 2008, de vieilles tensions entre les communautés Moro et Didjo à Kerfi ont explosé sous forme de violence dirigée vers la communauté humanitaire avec pour résultat la mort du chef de canton Moro et le déplacement des IDP Dadjo.¹⁰ Ces attaques ont forcé Oxfam à travailler à distance pour continuer à fournir en eau les 9.000 personnes à qui elle procure des services.

Au cours de ces dernières années, plus au nord, l'afflux continu de réfugiés Zaghawa se déplaçant du Darfour en direction des zones à prédominance Tama du Tchad, et particulièrement autour de Guéréda, a renforcé les hostilités coutumières entre les deux groupes – des hostilités qui se reflètent localement en termes d'exode et de combats, mais également aux plus hauts niveaux politiques et militaires.¹¹ Depuis avril 2008, les tensions entre les communautés Zaghawa et Tama sont devenues si sérieuses que le préfet a interdit aux réfugiés de circuler librement autour des camps de Guéréda.¹²

Recrutement forcé et militarisation des camps de réfugiés

Les organisations humanitaires ont lutté pour maintenir « le caractère civil et humanitaire » des camps de réfugiés, mais presque en vain. Tandis que les combats continuent des deux côtés de la frontière poreuse, les réfugiés, les IDP et les civils restent tous vulnérables au recrutement par des groupes armés. Il est notoire que les réfugiés recrutés par les groupes armés ont participé aussi bien à la défense de N'Djamena quand les rebelles l'ont attaquée en février qu'à l'attaque de Khartoum en mai 2008.¹³

Les Nations Unies estiment qu'entre sept et dix mille enfants servent les groupes armés et les forces militaires au Tchad.¹⁴ Une des péripéties de recrutement les plus dramatiques eut lieu en 2006 quand les rebelles du Darfour recrutèrent de force 4.700 adultes et enfants des camps de Bredjing et Treguine, vraisemblablement avec la complicité du Tchad.¹⁵ Au cours des derniers mois, on a noté une augmentation du recrutement dans les camps du nord.¹⁶

Il est bien connu que les camps de réfugiés servent de relais aux rebelles tout comme aux forces militaires.

« Des hommes armés viennent dans notre camp, je ne sais pas qui ils sont – des militaires tchadiens ou des groupes venus du Soudan. Ils passent leur journée à boire et à ennuyer tout le monde – on ne sait pas les contrôler, ils entrent comme ils veulent! » – Un réfugié de Mile.

L'UNHCR et le gouvernement du Tchad ont essayé, mais sans succès, de déplacer les camps plus loin de la frontière. Il est patent que des

armes circulent abondamment dans les camps tout au long de la frontière. En 2007, l'*umda* (le chef) Dajo du camp de réfugiés de Djabal fut arrêté après qu'une énorme cache d'armes ait été découverte dans son enceinte. Les réfugiés rapportent que les armes sont en vente sur les marchés dans leurs propres camps et certains ont même été impliqués dans des activités criminelles armées.¹⁷

La culture de l'impunité

Une culture de l'impunité traverse tout l'est Tchadien. Néanmoins, cette impunité n'est pas simplement un problème local confiné à l'est: c'est la sécurité, la justice et le système pénitentiaire nationaux qui sont concernés. Il y a peu de volonté politique ou de pression extérieure pour faire respecter la loi.

Au Tchad, le système judiciaire est pratiquement inexistant. Les forces de police et de gendarmerie sont peu nombreuses et sous-équipées, tandis que la sécurité et l'autorité de la loi font complètement défaut dans de larges régions de l'Est du Tchad.¹⁸ Là où la police est présente, on parle de détentions arbitraires et d'une corruption qui mène à la libération anticipée de prisonniers.¹⁹ L'UNHCR a essayé de procurer une certaine sécurité aux réfugiés en soutenant les gendarmes de la *Commission nationale d'accueil et de réinsertion des réfugiés* (CNAR),²⁰ mais ces gendarmes ont fait l'objet de nombreuses accusations, notamment de corruption (par les travailleurs humanitaires comme par les civils) et d'une pauvre compréhension des principes de protection de base. Ils sont également très peu (entre 205 et 300) et n'ont pas les moyens d'assumer leurs fonctions correctement.

« Quand on nous a volé nos chevaux, nous en avons informé la CNAR, mais par pure formalité – ils n'ont qu'une seule voiture et ils ne font rien. Nous avons dû partir et essayer de trouver nos chevaux par nous-mêmes. » – Un réfugié du camp de Kounoungou.

Les prisons et les tribunaux ne fonctionnent pratiquement pas à l'Est du Tchad et de nombreux postes de la magistrature sont vacants.²¹ Juges et magistrats ont souvent l'impression que leur position met leur vie en danger et qu'ils ne peuvent compter sur aucune protection.

Le conflit actuel

Comme le déclarait le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, dans son dernier rapport sur le Tchad en juillet 2008: « ... les mandats de la MINURCAT et de l'EUFOR limitent le rôle des deux missions en ne s'attaquant qu'aux conséquences et non aux causes du conflit tchadien. A moins d'aborder les questions fondamentales et dans l'absence d'un dialogue viable entre le gouvernement et tous les

groupes de l'opposition, les ressources investies au Tchad par la communauté internationale risquent d'être gaspillées. »²²

Si l'on veut protéger les civils sur le long terme, instaurer un environnement plus propice afin de mettre fin à la culture de l'impunité et espérer un retour définitif des réfugiés et des IDP, des solutions doivent être développées au Darfour, entre le Tchad et le Soudan et à l'intérieur du Tchad lui-même. Sans cela, il y aura toujours un risque que les IDP, les réfugiés et d'autres civils soient recrutés par des groupes armés, que le banditisme et la criminalité opportunistes se perpétuent, que les tensions inter-communautaires ne se résolvent pas et que les ressources du Tchad soient utilisées pour se battre contre les rebelles, créant encore plus d'insécurité. Dans le passé, les milices armées ont utilisé ces poches d'insécurité pour attaquer les villages situés à la frontière, donnant naissance à une bonne partie de l'exode actuel. Idéalement, le gouvernement tchadien devrait utiliser ses ressources pour réinstaurer la loi et l'ordre et faciliter les investissements à long terme dans les infrastructures, la démocratisation et le développement.

Jusqu'à ce jour, le Tchad n'a pas connu de processus politique global qui réunisse le gouvernement, les partis de l'opposition, les mouvements rebelles et la société civile. Seuls des efforts partiels ont été tentés : ils n'impliquaient que certaines parties et, en outre, ne partagent aucune feuille de route commune.

Les négociations, souvent interrompues, qui ont eu lieu à Sirte (Libye) entre le gouvernement tchadien et divers groupes rebelles ainsi que les « accords du 13 août » passés entre le gouvernement et l'opposition et soutenus par l'Union Européenne ainsi que par la France n'ont produit ni les résultats ni la stabilité qui permettraient de laisser entrevoir un espoir de paix durable au Tchad.

La clé d'une telle réussite c'est de créer la confiance entre toutes les parties, un rôle pour lequel les Nations Unies sont parfaitement adaptées en tant qu'intermédiaire diplomatique.

Les conflits du Tchad et du Darfour sont inextricablement liés et on ne trouvera des solutions à long terme d'un côté de la frontière que si l'on en trouve de l'autre côté. La communauté internationale a dépensé un capital politique important pour faire progresser le processus de paix au Darfour et doit investir la même énergie au Tchad pour ne pas voir ses efforts au Darfour réduits à néant.

3 La réaction internationale

Depuis 2006, Oxfam sonne l'alarme en attirant l'attention sur la situation sécuritaire explosive du Tchad et l'incapacité croissante du gouvernement tchadien à assurer une protection adéquate aux civils en danger. Les réactions de la communauté internationale - telles que la distribution de bois de chauffe dans les camps, la création d'écoles secondaires comme alternative au recrutement dans les forces armées, le soutien aux comités de dialogue constitués par les réfugiés et les chefs des communautés qui les accueillent - ainsi que les mécanismes permettant aux civils de faire face à leur situation - comme se déplacer en groupe pour ramasser du bois ou cultiver la terre - ne sont que des solutions à court terme.

Des figures importantes de la communauté internationale se sont mises à réclamer une intervention extérieure. En mai 2006, par exemple, Kingsley Amaning, le Coordinateur humanitaire des Nations Unies au Tchad, déclarait: « La situation sécuritaire se détériore sérieusement au Tchad et la réponse sécuritaire du gouvernement diminue également. Par conséquent, avec le gouvernement [tchadien], nous examinons la possibilité de mettre en place dans le pays une force internationale qui soutiendra le gouvernement dans ses efforts sécuritaires là où nous opérons. »²³ Le gouvernement du Tchad lui-même a déclaré à plusieurs reprises qu'il n'était pas capable de garantir la sécurité des réfugiés du Darfour.²⁴

La Résolution 1706 du Conseil de sécurité des Nations Unies, passée en août 2006, contenait un appel à une présence multidimensionnelle au Tchad et permettait d'espérer une réaction internationale - mais elle envisageait toujours le problème à travers le prisme du Darfour.²⁵ Bien que les rapports ultérieurs du Secrétaire général se soient également concentrés sur les facteurs internes d'instabilité au Tchad, les déclarations de l'Union Européenne montrent que cette résolution envisageait principalement cette mission comme un autre moyen de contribuer à la stabilisation du Darfour.²⁶

Le mandat final de l'UNSCR 1778, résolutement destiné à défendre les civils en danger à l'Est du Tchad et fondé implicitement sur la « Responsabilité de Protéger » de la communauté internationale, met en place une réponse destinée à la protection civile.²⁷ Il prévoit également quelques éléments qui pourraient permettre de s'attaquer à la culture de l'impunité mais a peu à offrir quand on en vient à une solution politique.

De plus, en définissant cette mission comme « aidant à créer les conditions de sécurité qui permettent un retour volontaire, durable et sans danger des réfugiés et des personnes déplacées », il contribue à

créer un état d'esprit qui voit le retour des IDP comme une preuve de succès sans considérer une solution politique sur le long terme. Il n'est pas clair non plus comment une mission centrée sur le Tchad sera capable de créer des conditions de sécurité qui permettraient aux réfugiés du Darfour de retourner chez eux au Soudan.

Les Etats utilisent souvent le retour des réfugiés et des IDP comme un signe de retour à la normale, une description parfois prématurée et motivée politiquement. Le renouvellement du mandat de la MINURCAT doit d'abord défendre le droit des réfugiés et des IDP à retourner chez eux dans la sécurité et la dignité, tous les acteurs impliqués devant d'abord se préoccuper des causes profondes du conflit.

L'EUFOR

Sur le terrain

Bien qu'il ait précédemment sollicité les Nations Unies d'intervenir, le gouvernement du Tchad, quand vint le moment de planifier la chose, refusa la présence des Casques bleus, les soldats de la paix. Le compromis fut une force européenne connue sous le nom d'EUFOR – Tchad/RCA, imaginée comme une force « mobile et bien équipée » de 3.700 personnes.²⁸ Quatorze pays ont participé aux troupes au sol, dix-huit ont des représentations dans le pays et vingt-deux ont une présence au quartier général des opérations situé au Mont Valérien en France.

Cette force, mandatée pour un an, devait non seulement offrir la sécurité la plus complète au déploiement des Nations Unies mais disposait également d'un mandat Chapitre 7 « afin de contribuer à la protection des civils en danger, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées » et de « faciliter l'aide humanitaire et le libre déplacement du personnel humanitaire en aidant à améliorer la sécurité sur le site des opérations ».

L'EUFOR s'est déclarée opérationnelle en mars 2008. Tout d'abord, les forces françaises furent déployées le long d'un axe central qui s'étend de Farchana à la frontière du Darfour, tandis que les forces irlandaises et néerlandaises étaient envoyées au sud-est du Tchad, aux alentours de la ville de Goz Beïda. Ces régions – Dar Assoungha et Dar Sila – sont celles où séjournent le plus d'IDP.

Les forces polonaises ont commencé à construire un camp un peu plus haut vers le nord, près d'Iriba, non loin de trois camps de réfugiés. Une rotation de cette présence est prévue pour Bahai où se trouve le camp isolé d'Oure Cassoni, situé tout près de la frontière soudanaise et beaucoup plus au nord, mais pour le moment cette zone n'est pas

couverte. Différentes forces spéciales, dont du personnel belge et autrichien, ont patrouillé la zone autour de Guéréda et de ses deux camps de réfugiés, mais la présence de l'EUFOR ne s'y est pas encore établie de façon permanente. Selon un rapport récent datant du mois d'août 2008, l'EUFOR a opéré 850 missions de reconnaissance et 690 patrouilles au départ de ses bases.²⁹

Evaluation de l'impact de l'EUFOR sur la protection civile immédiate

Dans une situation dominée par le banditisme et les conflits inter-ethniques, l'EUFOR, en tant que force militaire et non en tant que force de police, est limitée dans ce qu'elle peut accomplir, un problème commenté par son commandant, le Brigadier général Ganascia lui-même.³⁰ Bien qu'elle puisse réagir aux situations où des civils sont en danger et faire circuler des patrouilles pour démontrer sa présence et empêcher toute activité criminelle, elle n'a pas de pouvoirs ni de moyens policiers ou judiciaires. Elle ne peut mener d'enquête de police, juger des accusés ou punir ceux qui sont coupables. De plus, l'EUFOR n'a pas autorité sur ce qui se passe à l'intérieur des camps de réfugiés et des sites IDP: son personnel ne peut entrer dans les camps avec des armes (par exemple pour s'entretenir avec certains chefs) et n'a le droit d'intervenir que dans les cas extrêmes.

Un jour, l'EUFOR essaya de faire respecter son autorité dans une fonction de police et le gouvernement refusa de coopérer. En mai 2008, le gouverneur d'Abéché empêcha le personnel de l'EUFOR de patrouiller la ville durant la nuit (ce qu'elle fait à Goz Beïda). L'EUFOR offrit à nouveau ses services après l'attaque à l'arme à feu d'un membre de l'CICR en juillet, mais là encore les autorités refusèrent, ne lui permettant que de patrouiller les abords de la ville.

Néanmoins, Oxfam pense que l'EUFOR a réussi par ses activités à rendre la vie plus sûre pour nombre de civils: elle a organisé des patrouilles le long de routes réputées dangereuses, détruit des sous-munitions qui n'avaient pas explosé, organisé des rencontres avec des chefs locaux et a même défendu des civils au cours de combats entre les rebelles et le gouvernement.

On arrive à cette conclusion en examinant les quelques incidents au cours desquels elle a répondu à une menace pour laquelle elle a le droit d'agir. Par exemple, l'EUFOR a réagi rapidement aux événements survenus à Kerfi au mois de juillet en aidant à évacuer du personnel appartenant à des ONG et en restant sur le terrain pendant plusieurs jours jusqu'à ce que les tensions s'apaisent. Un autre incident survint le 14 juin alors que le gouvernement et les forces rebelles se battaient à Goz Beïda. L'EUFOR apparut comme une force neutre, au point que le

gouvernement l'accusa de soutenir les rebelles. Les civils furent satisfaits de la réaction de l'EUFOR, particulièrement les réfugiés qui virent les troupes de celle-ci s'interposer entre leur camp et les forces rebelles.

Ce sentiment de sécurité contribue à donner une bonne image de l'impact de l'EUFOR. Au cours d'entrevues menées par Oxfam avec plus de 200 IDP et réfugiés à Goz Beïda, les gens comprenaient généralement la mission de l'EUFOR: protéger les civils.³¹ De plus, un très grand nombre d'IDP et de réfugiés interrogés se sentaient plus en sécurité depuis l'arrivée de l'EUFOR. Ils se sentaient rassurés par les patrouilles et les autres activités effectuées par cette dernière et voulaient que ces troupes effectuent leurs surveillances plus souvent, en particulier autour de leurs champs.

« Si je pouvais dire à l'EUFOR ce qu'il faut faire, je lui dirais de m'accompagner dans les champs. Nous avons le courage d'y aller, mais nous avons quand même peur. Nous craignons que le jour où la récolte sera bonne, les Arabes viendront. » – Une IDP près de Goz Beïda.

Tandis que les IDP interrogés à Goz Beïda appréciaient beaucoup la capacité de l'EUFOR à assurer la sécurité à court terme, ils étaient plus mitigés en ce qui concerne son rôle dans l'aide au retour. Les IDP aimeraient que l'EUFOR patrouille dans les zones de retour, et tout spécialement quand ils visitent leurs villages d'origine. Mais quand on leur demandait ce qu'il faudrait pour qu'ils reviennent chez eux, la vaste majorité d'entre eux mentionnaient la paix, la réconciliation et la justice.³² Concrètement, ce que les IDP désirent, c'est voir le retour des autorités locales et une présence sécuritaire tchadienne dans leurs villages et le long de la frontière, soulignant que la responsabilité ultime est dans les mains du gouvernement tchadien.

« Mes enfants pleurent et demandent chaque jour: " *Quand retournerons-nous chez nous, à Modeina?* ". Notre chef réunira un comité pour juger de la stabilité de Modeina, mais je ne nous vois pas y retourner avant qu'une force gouvernementale y soit installée. » – Une IDP du site de Gouroukoun.

L'EUFOR se voit néanmoins jouer un rôle bien plus central en ce qui concerne les retours, et l'Union Européenne est du même avis.³³ En mars 2008, au cours de son déploiement initial, l'EUFOR voulait encourager un maximum d'IDP à effectuer leur retour avant le début de la saison des pluies. Si l'on suit son analyse, sécuriser les zones d'origine permettrait d'organiser ces retours. L'EUFOR ne mit cet objectif de côté qu'après les protestations de la communauté humanitaire et les discussions qu'elle tint ensuite avec cette dernière quant aux raisons pour lesquelles ce n'était pas envisageable.

Enfin, l'une des responsabilités principales de l'EUFOR est de garantir le large périmètre de sécurité qui est nécessaire à toute la mission. Cette

décision fut moins bien suivie: tandis que l'EUFOR a accompli des progrès, plusieurs régions ne sont toujours pas couvertes. L'EUFOR est présente de façon permanente à Abéché, Goz Beïda, Farchana et Iriba, mais certains camps de réfugiés et sites d'IDP importants situés autour de Bahai, Koukou et Guéréda ne sont pas protégés.

De plus, de nombreux réfugiés et IDP ne comprennent toujours pas ce qu'est l'EUFOR. Tandis que les chefs de communauté des zones de déploiement sont bien informés, ils ne transmettent pas toujours cette information convenablement. Les réfugiés qui se trouvent là où la présence de l'EUFOR est peu importante comprennent mal la mission et des civils à Abéché confondent toujours l'EUFOR avec les forces françaises qui sont au Tchad depuis des années pour soutenir Deby.³⁴ L'EUFOR doit lancer immédiatement une campagne d'information extensive en utilisant les langues locales et la radio; elle devrait également expliquer la différence entre le rôle de l'EUFOR et celui de la communauté humanitaire. Par exemple, l'utilisation par l'EUFOR de véhicules de couleur blanche et de deux hélicoptères blancs à Goz Beïda ne permet plus de faire la distinction entre les humanitaires et les militaires.

Oxfam s'inquiète également des projets bilatéraux d'assistance aux civils (BILATS) entrepris par divers contingents de l'EUFOR avec des fonds provenant de certains de leurs gouvernements respectifs. Vu l'inquiétude de la communauté humanitaire en ce qui concerne la saison des pluies et le flou qui règne entre les entités humanitaires et militaires, l'état-major de la force de l'EUFOR a demandé à tous ses contingents de suspendre les BILATS pendant quelques temps. Quoi qu'il en soit, il est probable que ces projets reprendront après la saison des pluies. Le contingent polonais, en particulier, a exprimé l'intention de lancer un projet de réhabilitation scolaire immédiatement, sans consulter suffisamment les autres intervenants.

MINURCAT/DIS

Un an après la création de la MINURCAT, aucun déploiement au sol de la police des Nations Unies ou du *Détachement intégré de sécurité* (DIS) n'a été observé. Au début du mois d'août 2008, seuls 70 commandants et 230 officiers du DIS sur 850 au total avaient reçu une formation. Face aux dangers qui guettent les civils à l'Est du Tchad, cette situation est honteuse. Les Nations Unies et le gouvernement tchadien partagent tous deux la responsabilité de ces retards et doivent travailler ensemble pour accélérer le déploiement.

Le concept de la mission, qui doit être salué dans la mesure où il prévoit de renforcer les capacités de l'Etat en formant une force de police et de gendarmerie tchadienne, est néanmoins inefficace quand il

tente de procurer une protection immédiate aux civils – un aspect qui aurait dû être pris en compte par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Le mandat actuel ne comprend aucun déploiement immédiat d'*Unités de police formées* des Nations Unies, une police armée internationale destinée à faire appliquer la loi. Une telle force est pourtant nécessaire immédiatement afin de combler la lacune sécuritaire dans le court terme et procurer un soutien vital et une surveillance de la police du DIS quand elle se déploiera.

La MINURCAT, le DIS, et les menaces civiles immédiates

Une fois déployée, la mission du DIS inclut « le maintien de la loi et de l'ordre dans les camps de réfugiés, les sites comportant des concentrations de personnes déplacées de l'intérieur et les villes importantes situées aux alentours. Elle contribue également à la sécurisation des zones humanitaires dans l'Est du Tchad ». Ceci comporte de nombreuses activités que l'EUFOR n'a pas le droit d'entreprendre comme patrouiller dans les camps, procéder à des arrestations et rechercher des armes illégales. Quoiqu'il en soit, le concept actuel des opérations ainsi que leur nombre ne permet pas de couvrir beaucoup de sites IDP isolés mais seulement ceux qui se situent dans un rayon de dix kilomètres du poste de police qui sera créé dans chaque camp de réfugiés. On pourrait corriger cela dans une certaine mesure grâce aux *Unités de police formées* ou en augmentant le nombre de DIS.

Une certaine confusion quant au déploiement de la MINURCAT a également régné sur le terrain, amplifiée par un manque d'information. Les réfugiés et les IDP interrogés par Oxfam, et même les chefs, ne connaissaient pas, ou peu, la MINURCAT et certains responsables de la CNAR ne voyaient pas très bien ce que cela signifiait pour ses gendarmes.³⁵ Le DIS sera formé, mieux équipé et accompagné sur le terrain par la police des Nations Unies, mais seul le temps pourra dire s'il est plus efficace que son prédécesseur, la CNAR. Il a été difficile de trouver des officiers qualifiés, et bien que les populations de réfugiés comportent surtout des femmes, il n'y a que quatre officiers de sexe féminin dans le premier groupe de stagiaires du DIS³⁶

Un autre sujet d'inquiétude qui préoccupe la communauté des ONG internationales concerne le lancement des *Projets à impacts rapides* (QIP) « humanitaires » qui estompent la distinction entre la mission et les acteurs humanitaires.³⁷ Dans le même ordre d'idées, Oxfam est bien consciente que des discussions ont lieu en ce moment pour savoir si la MINURCAT devrait être pleinement « intégrée », ³⁸ et elle est fermement convaincue que la coordination humanitaire des Nations Unies devrait rester séparée de la mission de maintien de la paix. Concrètement, cela veut dire que le Coordinateur humanitaire des NU

doit rester à l'extérieur de la structure de la mission et que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) devrait maintenir une présence indépendante au Tchad. Cette indépendance et cette séparation sont vitales étant donné l'environnement politique incertain du Tchad, le conflit actuel et la politisation potentielle du retour des IDP.

Combattre la culture de l'impunité

Comme c'est le cas pour la police des Nations Unies et le déploiement du DIS, la composante civile de la mission a elle aussi été sérieusement retardée et personne n'est encore sur le terrain. Ce volet civil, dont le rôle est de renforcer le secteur judiciaire du Tchad et de surveiller la situation des droits de l'homme, est la pièce maîtresse des efforts de la MINURCAT pour combattre la culture de l'impunité. Le mandat de la MINURCAT est actuellement restreint à la partie orientale du Tchad, ce qui signifie que le soutien qu'il peut fournir à l'exécution des lois sera isolé du reste du pays. Le problème de l'autorité de la loi est national et ces efforts ne seront efficaces que s'ils sont mis en œuvre à un niveau national.³⁹

La MINURCAT ne peut combattre seule l'impunité. Bien pourvue en personnel, déployée convenablement et dûment mandatée, elle peut aider à renforcer la justice et l'Etat de droit – en construisant des prisons et en formant la police par exemple – mais tout cela ne représente que la moitié du combat. En définitive, la responsabilité ultime est entre les mains du gouvernement tchadien qui doit faire preuve de sa volonté politique et permettre les réformes à long terme qui briseront le cycle de l'impunité. C'est également au gouvernement tchadien, à tous les niveaux, d'aider à restaurer les relations entre les communautés déchirées par le conflit, avec le soutien de la MINURCAT et d'autres, là où c'est nécessaire, en lançant non seulement la réconciliation mais également d'autres types d'initiatives de justice transitionnelle, avec l'aide des acteurs locaux.

Après la saison des pluies

Les six derniers mois du déploiement de l'EUFOR – de septembre à mars 2009 – coïncident avec la fin de la saison des pluies. Les routes redevenant praticables, cette période a toujours été historiquement le moment où les combats entre les rebelles et le gouvernement reprennent de plus belle, augmentant l'instabilité et l'insécurité. Considérant que le processus de paix n'a connu aucun progrès au Soudan comme au Tchad, Oxfam pense que cette année ne sera pas différente. De plus, comme ce sera la saison sèche, les criminels et les groupes armés se déplaceront aussi facilement que les rebelles. Le banditisme, les affrontements intercommunautaires, la militarisation

des camps et le recrutement forcé se développeront de manière plus intensive, ce qui rend encore plus alarmant le manque de déploiement de la MINURCAT et du DIS.

La pression mise par les instances nationales et internationales sur les IDP pour qu'ils rentrent chez eux après la fin des pluies est également un sujet d'inquiétude pour Oxfam. Il est évident qu'avec le retour des hostilités et de l'insécurité croissante, des retours durables ne sont pas envisageables. En lieu et place de cela, l'EUFOR peut avoir un rôle encore plus important à jouer, puisque dans le passé les milices armées ont utilisé l'absence de sécurité née des combats entre le gouvernement et les rebelles pour attaquer des civils.

La reprise des combats entre les forces du gouvernement et les groupes rebelles sera aussi un test pour l'EUFOR sur un autre plan. La France étant extrêmement impliquée dans l'EUFOR et les forces militaires françaises soutenant le gouvernement tchadien par ailleurs, des doutes ont été émis depuis le début quant à savoir si l'EUFOR était capable de maintenir sa neutralité.⁴⁰ Cette problématique s'est quelque peu affaiblie ces derniers mois – en particulier avec les accusations de Deby selon lesquelles l'EUFOR n'a pas fait grand chose pour arrêter la progression des rebelles le 14 juin⁴¹ – mais elle réapparaîtra certainement après la saison des pluies.⁴² Si la France offre son soutien aux forces tchadiennes – les forces françaises constituant l'essentiel de l'EUFOR – la neutralité de la mission de la MINURCAT pourrait être mise en péril.

4 Conclusions et recommandations

La mission MINURCAT/DIS/EUFOR telle qu'elle est conçue et déployée actuellement ne peut valablement faire face aux menaces dont sont victimes les populations civiles au Tchad. L'une des raisons en est l'inquiétant manque de déploiement de la MINURCAT et du DIS, supposés assurer la sécurité des civils, aider à la création du système judiciaire et améliorer la surveillance des droits de l'homme. Il est impératif qu'ils se déploient immédiatement, puisque l'insécurité va vraisemblablement augmenter après la saison des pluies.

Il n'y a que l'EUFOR qui soit véritablement déployée, et Oxfam pense que ses activités ont permis à de nombreux civils de se sentir plus en sécurité. Néanmoins, l'EUFOR est une force militaire et non une force de police et elle n'est pas conçue pour s'occuper de la plupart des menaces auxquelles les civils doivent faire face aujourd'hui. Les menaces civiles les plus importantes ne sont pas les attaques de grande envergure perpétrées par des groupes rebelles, mais plutôt les actes de banditisme et de criminalité quotidiens ainsi que les menaces qui surgissent dans les camps et les sites où l'EUFOR n'est pas mandatée pour agir.

L'EUFOR devrait continuer à effectuer ses patrouilles « préventives » et ses autres activités de dissuasion. De plus, l'EUFOR devrait avant tout se déployer dans les zones de réfugiés et d'IDP importantes afin d'établir un large périmètre de sécurité pour le déploiement de la MINURCAT et du DIS et dans le but d'assurer une relève en douceur par une force des Nations Unies. La fin de la saison des pluies approchant et le risque de combats entre les rebelles et les forces du gouvernement se renouvelant, l'EUFOR pourrait même avoir un rôle encore plus grand à jouer. Bien que les rebelles n'aient pas pris de civils pour cible, l'instabilité générale due aux combats de ces dernières années a rendu les civils des villages avoisinants vulnérables aux attaques des milices armées.

Au cours des sessions de septembre 2008 du Conseil de Sécurité, les Nations Unies doivent donner à la MINURCAT les moyens de répondre efficacement aux trois aspects de la crise: la protection civile immédiate, la lutte contre la culture de l'impunité et une solution politique globale pour faire cesser les combats actuels.

Suite aux retards du DIS qui se poursuivent, une police armée des Nations Unies connue sous le nom d'*Unité de police formée* doit être déployée pour régler immédiatement le problème de la protection civile. Il faut commencer à organiser la transition de l'EUFOR vers une force des Nations Unies. Si cette force militaire souffre des mêmes

manques que la force policière, l'EUFOR va devoir faire face à une crise croissante de la sécurité sans disposer du mandat pour y faire face.

De même, la MINURCAT doit être mandatée pour garantir l'Etat de droit aux niveaux nationaux et régionaux afin de mieux pouvoir s'attaquer à l'impunité.

Enfin, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Tchad doit avoir un mandat *politique* pour promouvoir et développer un processus de paix global afin de créer la forme de dialogue que le Secrétaire général a estimée nécessaire. C'est seulement de cette manière que l'on pourra espérer une sécurité à long terme et le retour durable des IDP. Oxfam est entièrement d'accord avec le Secrétaire général quand il dit que sans ce dialogue global, la mission toute entière risque d'être un gaspillage de ressources, et pense en outre qu'elle aura inutilement risqué la vie de son personnel et de ses troupes.

Pour terminer, la mission internationale ne peut réussir l'impossible pour améliorer la situation des civils dans l'Est du Tchad. La responsabilité finale relève du gouvernement tchadien. C'est ce dernier qui a doit déployer le DIS, qui doit montrer la volonté politique de briser le cycle de l'impunité et qui doit s'engager à un dialogue politique global dont découleront une stabilité et une sécurité durables dans tout l'Est du Tchad.

Recommandations: vers une protection immédiate

- Les *Unités de police formées* des Nations Unies devraient être envoyées immédiatement et en nombre suffisant pour assurer la sécurité à court terme dans les douze camps de réfugiés et de sites IDP principaux situés dans l'est du Tchad.
- Les 300 policiers du DIS tchadien qui ont terminé la formation des Nations Unies doivent être envoyés immédiatement dans les zones d'insécurité dans l'Est du Tchad.
- Les 550 autres policiers du DIS tchadien doivent être formés et déployés d'urgence pour affronter la crise sécuritaire croissante.
- La MINURCAT doit travailler à augmenter le personnel du DIS si nécessaire et doit essayer de recruter le plus possible d'officiers de sexe féminin dans la police des Nations Unies et du DIS en leur assurant de bonnes conditions de travail.
- Le gouvernement du Tchad devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer le déploiement de la MINURCAT et du DIS et

pour permettre la relève de l'EUFOR par une force militaire des Nations Unies.

- L'EUFOR devrait se concentrer sur la création d'une présence sécuritaire permanente dans toutes les zones clé – dont Koukou, Bahai et Guéréda – afin de faciliter le déploiement de la MINURCAT et du DIS autour des camps de réfugiés et des sites IDP. L'EUFOR devrait faire en sorte que tous les civils de ces territoires aient connaissance du mandat de l'EUFOR par des campagnes de communication et d'information coordonnées en utilisant la radio et des documents produits dans les langues locales.
- L'EUFOR devrait continuer à assurer une présence « dissuasive » et augmenter ses patrouilles dans les zones où les IDP et d'autres civils cultivent des champs et le long des routes de transhumance.
- Le mandat de la MINURCAT devrait être modifié afin d'inclure la planification de la relève de la force de liaison de l'EUFOR par les Nations Unies et l'EUFOR devrait se préparer à étendre sa présence au-delà du mois de mars 2009 si cela s'avère nécessaire. Les Nations Unies devraient utiliser les avancées déjà réalisées par certains contingents de l'EUFOR en termes de visibilité et de dissuasion en encourageant ces contingents à participer à la nouvelle force et en gardant à l'esprit les préoccupations concernant la neutralité et l'impartialité liées à une forte implication française.
- Tous les acteurs sur le terrain doivent adhérer au principe du droit de retour *volontaire* des IDP consigné dans les *Principes directeurs relatifs aux déplacements internes* des Nations Unies⁴³ et doivent s'assurer que les efforts d'accompagnement des retours sont coordonnés et prennent place à l'intérieur d'un programme de réconciliation et de développement à long terme. Le financement et les projets qui encouragent un retour prématuré dans des zones où la sécurité est incertaine ou temporaire et où les problèmes fondamentaux tels que les querelles entre les communautés ou la disponibilité des armes n'ont pas été abordés mettront la population en danger et pourraient mener à de nouvelles violences et à de nouveaux déplacements.
- Le Coordinateur humanitaire devrait se tenir en dehors de la mission de la MINURCAT et l'OCHA devrait maintenir une présence de coordination indépendante.
- La MINURCAT devrait se retenir d'initier des Projets à impact rapide (QIP) « humanitaires » et devrait se concentrer sur les QIP qui se consacrent davantage à l'Etat de droit, à la sécurité et aux activités qui leur sont liées.

- L'EUFOR doit veiller à ce qu'il soit possible de faire clairement la distinction entre elle-même et la communauté humanitaire en n'utilisant pas de véhicules ou d'hélicoptères de couleur blanche par exemple, et en ne s'engageant pas dans des BILATS qui effacent la distinction entre les mandats militaires et humanitaires (comme au cours d'une aide directe par exemple).
- Les agences des Nations Unies devraient travailler en étroite collaboration avec les ONG afin d'assurer une collecte coordonnée des informations concernant les incidents et les menaces qui touchent à la sécurité des IDP. Ils devraient également veiller à ce que les autres acteurs mandatés de la sécurité comme les polices nationale et internationale, ainsi que les forces militaires, soient mises au courant de ces menaces.

Vers la fin de l'impunité

- La communauté internationale doit veiller à ce que les autorités tchadiennes fassent respecter l'Etat de droit partout sur leur territoire.
- Le gouvernement du Tchad devrait lancer la réconciliation et des initiatives de dialogue entre les communautés locales en conflit avec le support de la MINURCAT, des donateurs et des ONG spécialisées en ce domaine.
- Les activités de la MINURCAT concernant les droits de l'homme et l'Etat de droit devraient s'étendre à tout le pays et pas seulement à l'Est du Tchad.
- Le personnel et le budget des activités liées à l'Etat de droit, aux droits de l'homme et à la réconciliation locale devraient être augmentés afin de permettre aux ressources humaines d'être déployées dans toutes les zones-clés.
- Les acteurs humanitaires sur le terrain, y compris les agences des Nations Unies et les ONG internationales, doivent démarrer un dialogue avec le gouvernement tchadien en ce qui concerne l'impact de la criminalité et de l'impunité sur l'espace humanitaire.

Vers une solution politique

- Le Représentant spécial du Secrétaire général au Tchad doit recevoir mandat pour soutenir les efforts vers un processus de paix global qui inclut tous les acteurs - le gouvernement du Tchad, les groupes politiques non armés de l'opposition, les groupes armés,

les organisations de la société civile ainsi que les chefs traditionnels. Ce processus devra traiter des différents griefs et revendications de toutes les parties, mais également des questions de violences inter-ethniques, de mauvaise gestion des ressources naturelles, de représentation politique et de réforme démocratique.

- En tant qu'acteurs jouissant d'une influence considérable au Tchad, la France et l'UE doivent travailler avec le gouvernement tchadien pour élaborer une méthode inclusive et acceptable.

Notes

¹ La mission est basée principalement dans l'est du Tchad mais une petite partie couvre la partie nord-est de la République centrafricaine. Tandis que le déploiement effectué en RCA influence de manière indirecte la sécurité au Tchad, ce document d'information se concentre sur le déploiement effectué dans ce dernier et l'impact direct qu'il a sur la protection civile du pays.

² Le nom complet de cette force est EUFOR – Tchad/RCA, mais l'abréviation EUFOR a été utilisée pour ce document d'information.

³ *Humanitarian Security Briefing Note of May 2008*, UNHCR.

⁴ Ceci est particulièrement vrai dans les cas de viol et cette situation est liée à des questions de stigmatisation sexuelle, particulièrement quand les attaques ne comportent pas de témoin. Pour cette raison, il est probable que les viols qui ont lieu parmi les réfugiés résidant dans les camps ont plus de chance d'être signalés que ceux qui ont lieu en dehors de ceux-ci. De plus, les travaux concernant les indicateurs liés à la protection ont été inégaux. Une récente comparaison d'informations opérée par les agences des Nations Unies et des ONG partenaires confirme néanmoins une augmentation des incidents de protection à l'encontre des IDP bien que ceci puisse en partie s'expliquer par une surveillance accrue.

⁵ *Humanitarian Security Briefing Note of May 2008*, UNHCR.

⁶ Selon des entrevues réalisées en juin et juillet 2008, des rapports d'incidents produit par l'UNDSS et d'autres récoltes d'informations réalisées par les agences des Nations Unies et les ONG. Dans un récent article (*Aid groups face dilemma over EU protection*, IRIN, 16 mai 2008), un responsable humanitaire déclarait: « A Abéché, les ONG voient souvent les véhicules qu'on leur a volés conduits par des membres des forces de sécurité locales. » Un autre affirmait: « Se confronter aux forces de sécurité locales pour savoir comment elles se sont procuré nos véhicules est trop dangereux... Il faut faire pression sur le gouvernement pour qu'il se décide à agir. »

⁷ Le terme « Janjawid » a été beaucoup utilisé dans le contexte du Darfour en référence aux milices arabes qui travaillent de concert avec le gouvernement soudanais. Bien que les attaques perpétrées par des « Janjawid » soudanais aient eu lieu au Tchad, de nombreux Tchadiens utilisent maintenant le terme « Janjawid » pour désigner toute attaque par des Arabes ou par tout autre groupe ethnique qui a formé une alliance avec les Arabes, qu'il soit tchadien ou soudanais.

⁸ cf. la destitution du sultan de Dar Silah et l'arrestation du sultan de Dar Tama.

⁹ On a signalé que des rebelles du Darfour et des officiels tchadiens avaient entraîné des milices Dadjo. *Chad: Arab civilians also targeted by militias*, Human Rights Watch, 27 novembre 2006.

¹⁰ Des chefs tribaux à Kerfi ont accusé les agences humanitaires de pratiquer des recrutements de manière inéquitable, d'avoir loué des terres à des personnes extérieures à la zone et d'avoir distribué de la nourriture seulement aux IDP et pas aux populations qui les accueillait. Malgré le fait que nombre

de ces questions étaient déjà en train d'être débattues, la population locale attaqua des enceintes appartenant à des ONG, probablement avec le soutien des chefs locaux.

¹¹ Le FUC, un groupe rebelle à prédominance Tama, a attaqué N'Djamena en 2006. Un accord de paix entre le FUC et le gouvernement fut signé en octobre 2006. Le chef du FUC, Mahamat Nour, devint ensuite ministre de la défense avant d'être chassé du gouvernement fin 2007.

¹² Les limites du camp n'étant pas vraiment définies et plutôt poreuses, ce décret n'a pas été appliqué.

¹³ Selon des entrevues et des rapports datant de juillet 2008.

¹⁴ *Conclusions on children and armed conflict in Chad*, UN Security Council Working Group on Children and Armed Conflict, S/AC.51/2007/16, 24 septembre 2007. En mai 2007, le gouvernement du Tchad signa un accord avec l'UNICEF afin de permettre la démobilisation des enfants recrutés; néanmoins, l'UNICEF eut difficilement accès aux installations militaires.

¹⁵ Un représentant de l'UNHCR déclara à propos de cet incident: « C'est un fait, cela s'est passé, et personne n'a essayé de l'empêcher. Les autorités étaient au courant et (...) ils les ont laissé faire. » *Sudanese rebels seize young recruits from camps in Chad*, Daily Telegraph, 20 mai 2006. Pour plus de détails sur le recrutement des enfants au Tchad, voir *Child Soldiers Global Report 2008*, Coalition to Stop the Use of Child Soldiers.

¹⁶ Selon différentes entrevues menées en juillet 2008.

¹⁷ Selon différentes entrevues menées en juillet 2008.

¹⁸ Dans une entrevue avec le représentant principal du gouvernement en juillet 2008. Selon un document de la MINURCAT, seul un petit pourcentage des forces de gendarmerie et de police tchadiennes est destiné à travailler avec la population civile dans l'est du pays.

¹⁹ Selon des entrevues menées avec des IDP, des réfugiés, des ONG et des officiels en juillet 2008.

²⁰ En 2006, l'UNCHR a signé un MoU avec le gouvernement tchadien afin de permettre aux gendarmes de travailler en coordination avec la CNAR et de veiller à la sécurité dans les camps de réfugiés. Le concept originel derrière la gendarmerie de la CNAR était d'avoir un gendarme pour 1.000 réfugiés. Le mandat de la force était: « 1) d'assurer que personne ne pénètre dans les camps avec des armes; 2) de veiller à la sécurité dans les camps et aux alentours; 3) d'assurer la loi et l'ordre; 4) de protéger les acteurs et les biens humanitaires. » *Operational Guidelines on Maintaining the Civilian and Humanitarian Character of Asylum*, UNHCR, septembre 2006.

²¹ Au Tribunal de première instance de Biltine, par exemple, il n'y a plus de magistrats depuis deux ans.

²² *Report of the Secretary-General on the United Nations Mission in the Central African Republic and Chad S/2008/444*, 8 juillet 2008, paragraphe 52.

²³ Jan Egeland, alors Coordinateur des secours d'urgence des Nations Unies, a également déclaré: « Il est évident que le Tchad est limité: ses forces

armées actuelles sont restreintes et sa force de police est encore plus réduite, et c'est pourquoi (...) nous étudions d'autres méthodes pour essayer de protéger les civils, les réfugiés et les populations déplacées. » *UN plans Chad protection force*, Reuters, 11 mai 2006.

²⁴ En mai 2006, le président Deby déclara: « Nous demandons donc à la communauté internationale de venir nous aider car nous ne pouvons pas protéger les camps de réfugiés et en même temps protéger nos frontières des incursions et des invasions. C'est pourquoi je vous dis aujourd'hui (...) qu'à la fin du mois de juin nous ne serons plus responsables de ce qui pourrait arriver dans les camps de réfugiés et au personnel humanitaire. » *CNN, le 19 mai 2006*.

²⁵ L'UNSCR 1706 a mandaté la MINUS au Darfour « afin d'aider à résoudre les problèmes de sécurité régionale en étroite collaboration avec les efforts internationaux destinés à améliorer la situation sécuritaire dans les régions voisines situées le long de la frontière entre le Soudan et le Tchad et entre le Soudan et la République Centrafricaine. Il s'agira d'établir, notamment dans les zones-clés du Tchad et dans des camps de réfugiés et de personnes déplacées de l'intérieur, une présence multidimensionnelle consistant en des officiers de liaison politiques, humanitaires, militaires et de police civile (S/RES/1706 (2006) op. 9d). De plus, la résolution « demande au Secrétaire général de faire au Conseil un rapport sur la protection des civils dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées de l'intérieur situés au Tchad et sur la façon dont on pourrait améliorer la situation sécuritaire du côté tchadien de la frontière avec le Soudan. » (S/RES/1706 (2006) op 13). Bien que la UNSCR 1706 fut ensuite remplacée par la UNSCR 1769 en ce qui concerne le Darfour, les rapports et les évaluations concernant le Tchad et la RCA furent effectués comme prévu.

²⁶ L'action commune du conseil 2007/677/CFSP du 15 octobre 2007 déclare dans le paragraphe 3 que « Le Conseil a encore insisté sur la dimension régionale de la crise du Darfour et le besoin urgent de répondre à l'impact déstabilisant de la crise sur la situation humanitaire et sécuritaire dans les pays voisins et a réitéré son soutien au déploiement d'une présence multidimensionnelle des Nations Unies dans l'Est du Tchad ainsi que dans le nord-est de la République centrafricaine. Il a également indiqué sa volonté d'étudier une opération militaire de liaison menée par l'UE qui soutiendrait une telle présence multidimensionnelle des Nations Unies dans le but d'améliorer la sécurité dans ces zones. »

²⁷ Dans l'UNSCR 1778, le Conseil de Sécurité des Nations Unies « réaffirme ses résolutions (...) 1674 (2206) concernant la protection des civils au cours de conflits armés ». L'UNSCR 1674, pour sa part, « réaffirme les dispositions des paragraphes 138 et 139 du *Document sur les résultats du sommet mondial de 2005* concernant la responsabilité de protéger les populations des génocides, crimes de guerre, nettoyages ethniques et crimes contre l'humanité. » (S/RES/1674 (2006) op. 4). Ceci est moins explicite que l'UNSCR 1706, la première résolution demandant une force internationale au Darfour, ce qui évoque clairement les paragraphes 138 et 139.

²⁸ *Report of the Secretary-General on Chad and Central African Republic, S/2007/488*, 10 août 2007, paragraphe 4.

²⁹ *Troops vigilant after Chad explosion*, The Irish Examiner, 5 août 2008.

³⁰ Il a déclaré: « Il y a un décalage entre ce qui a contribué à la conception des forces qui sont déployées ici et la réalité. Le contexte a énormément changé. (...) Nous devons réadapter au quotidien nos modes d'action pour contrecarrer les coupeurs de route tout en restant dans le cadre qui nous a été fixé. » *Il faut revoir les missions de l'EUFOR au Tchad*, Le Figaro, 16 juin 2008.

³¹ Entrevues individuelles et entretiens avec des groupes focus réalisés dans la zone de Goz Beïda avec des hommes et des femmes dirigeant des groupes IDP ainsi qu'avec des familles prises au hasard dans les sites IDP de Koloma, Gouroukoun, Gassire et Koubigou (au total, 193 personnes furent interrogées) et avec des réfugiés à Djabal.

³² Bien que l'on rapporte quelques retours spontanés, ceux-ci restent des cas isolés.

³³ Dans le concept des opérations de l'EUFOR, auquel Oxfam a pu avoir accès, les instructions concernant les objectifs de la mission indiquent clairement « d'encourager les retours d'IDP ».

³⁴ Entrevues menées par Oxfam en juillet 2008 avec des réfugiés des camps de Mile et de Kounoungou, près de Guéréda, et avec des civils à Abéché.

³⁵ Entrevues avec des IDP, des réfugiés et des officiels de la CNAR à Abéché, Goz Beïda et Guéréda en juillet 2008.

³⁶ Sous le système de gendarmerie mis en place par le CNAR, il y avait deux officiers du CNAR de sexe féminin par camp, mais la plupart finirent par quitter ce service.

³⁷ En mai 2008, quatorze ONG et associations de développement répondirent à une invitation à soumettre des projets de QIP par une lettre qui exprimait leur inquiétude quant au mélange des rôles entre les différents acteurs et qui mentionnait leur décision de ne pas être associés avec les QIP de la MINURCAT. Ils déclarèrent néanmoins qu'ils restaient ouverts à tout dialogue futur.

³⁸ Une mission intégrée est « un instrument au moyen duquel les Nations Unies cherchent à aider les pays qui sont engagés dans un processus de transition qui va de la guerre à une paix durable, ou qui abordent une situation complexe similaire demandant une réponse compréhensive des Nations Unies qui vont alors réunir divers acteurs et différentes approches dans une structure générale de gestion de crise politique et stratégique. » E.B. Eide, A.T. Kaspersen, R. Kent et K. von Hippel (2005), *Report on Integrated Missions: Practical Perspectives and Recommendations*, Independent Study for the Expanded UN ECHA Core Group.

³⁹ Il est impossible de séparer l'« est » du reste du pays; par exemple, le tribunal d'Abéché gère également Faya, qui, actuellement, n'est pas du ressort de la MINURCAT.

⁴⁰ Quatorze pays participent aux troupes de l'EUFOR, mais la plus grande contribution provient de la France.

⁴¹ Dans un discours qui suivit ces événements, Deby accusa l'EUFOR de coopérer avec les rebelles et mit en doute le bien-fondé de sa présence au Tchad: « Nous sommes en droit de nous interroger sur l'efficacité de cette force et l'utilité de sa présence au Tchad. » *N'Djamena Hebdo*, 19–22 juin 2008.

⁴² Ces peurs se cristallisèrent quand Markus Meckel, l'ancien ministre allemand des affaires étrangères, déclara: « Au prochain soutien de la France au Président Deby Itno contre les rebelles, ce ne sera pas seulement l'Autriche qu'elle aura contre elle. (...) La France ne doit pas avoir deux fers au feu. D'un côté apporter un soutien militaire et politique au Président Deby Itno et de l'autre être présente dans l'EUFOR qui doit être neutre face aux deux belligérents. » *Un diplomate allemand prône l'implication des rebelles tchadiens dans le processus politique*, APA, 28 juillet 2008.

⁴³ Le principe 28 déclare notamment: « 1. Les autorités compétentes ont avant tout le devoir et la responsabilité d'établir les conditions et de procurer les moyens qui permettront aux personnes déplacées de l'intérieur de retourner volontairement, en sécurité et avec dignité, dans leurs foyers ou lieux de résidence habituels, ou de se réinstaller dans une autre partie du pays. De telles autorités s'efforceront de faciliter la réintégration des personnes déplacées de l'intérieur qui sont retournées chez elles ou qui se sont réinstallées ailleurs. 2. Des efforts tout particuliers devraient être faits pour s'assurer que les personnes déplacées de l'intérieur participent pleinement à la planification et à la gestion de leur retour, de leur réinstallation ou de leur réintégration. » *Guiding Principles on Internal Displacement*, Nations Unies.

© Oxfam International, septembre 2008

Ce document a été rédigé par Sally Chin. Oxfam remercie Malcolm Rodgers pour son assistance dans sa réalisation. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Le texte peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel: publish@oxfam.org.uk

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : advocacy@oxfaminternational.org.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Oxfam International est une confédération de 13 organisations qui travaillent ensemble dans plus de 100 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice.

<p>Oxfam America (Etats-Unis) 226 Causeway Street, 5th Floor Boston, MA 02114-2206, (Etats-Unis) Tél: +1 617-482-1211 (Toll-free +1 800-77-OXFAM) E-mail: info@oxfamamerica.org www.oxfamamerica.org</p>	<p>Oxfam Hong Kong 17/fl., China United Centre, 28 Marble Road, North Point, Hong Kong Tél: +852 2520 2525 E-mail: info@oxfam.org.hk www.oxfam.org.hk</p>
<p>Oxfam Australia 132 Leicester St., Carlton, Victoria 3053, Australie Tél: +61 3 9289 9444 E-mail: enquire@oxfam.org.au www.oxfam.org.au</p>	<p>Intermon Oxfam (Espagne) Roger de Llúria 15, 08010, Barcelone, Espagne Tél: +34 902 330 331 E-mail: info@intermonoxfam.org www.intermonoxfam.org</p>
<p>Oxfam-in-Belgium Rue des Quatre Vents 60, 1080 Bruxelles Belgique Tél: +32 2 501 6700 E-mail: oxfamsol@oxfamsol.be www.oxfamsol.be</p>	<p>Oxfam Ireland Bureau de Dublin, 9 Burgh Quay, Dublin 2, Irlande Tel: +353 1 635 0422 Bureau de Belfast, 115 North St, Belfast BT1 1ND, Royaume-Uni Tél: +44 28 9023 0220 E-mail: info@oxfamireland.org www.oxfamireland.org</p>
<p>Oxfam Canada 250 City Centre Ave, Suite 400, Ottawa, Ontario, K1R 6K7, Canada Tél: +1 613 237 5236 E-mail: info@oxfam.ca www.oxfam.ca</p>	<p>Oxfam New Zealand PO Box 68357, Auckland 1145, Nouvelle Zélande Tél: +64 9 355 6500 (Toll-free 0800 400 666) E-mail: oxfam@oxfam.org.nz www.oxfam.org.nz</p>
<p>Oxfam France - Agir ici 104 rue Oberkampf, 75011 Paris, France Tél: +33 1 56 98 24 40 E-mail: info@oxfamfrance.org www.oxfamfrance.org</p>	<p>Oxfam Novib (Pays Bas) Mauritskade 9, Postbus 30919, 2500 GX, La Haye, Pays Bas Tél: +31 70 342 1621 E-mail: info@oxfamnovib.nl www.oxfamnovib.nl</p>
<p>Oxfam Germany Greifswalder Str. 33a, 10405 Berlin, Allemagne Tél: +49 30 428 50621 E-mail: info@oxfam.de www.oxfam.de</p>	<p>Oxfam Québec 2330 rue Notre Dame Ouest, bureau 200, Montréal, Quebec, H3J 2Y2, Canada Tél: +1 514 937 1614 E-mail: info@oxfam.qc.ca www.oxfam.qc.ca</p>
<p>Oxfam GB Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni Tél: +44 1865 473727 E-mail: enquiries@oxfam.org.uk www.oxfam.org.uk</p>	

Secrétariat d'Oxfam International: Suite 20, 266 Banbury Road, Oxford, OX2 7DL, Royaume-Uni
Tél: +44 1865 339100. E-mail: information@oxfaminternational.org. Site Web: www.oxfam.org

Bureaux de plaidoyer Oxfam International:

E-mail: advocacy@oxfaminternational.org

Washington: 1100 15th St., NW, Suite 600, Washington DC 20005-1759, Etats-Unis, Tél: + 1 202 496 1170

Brussels: Rue Philippe le Bon 15, 1000 Bruxelles, Belgique, Tél: + 32 2 502 19 41

Geneva: 15 Rue des Savoises, 1205 Genève, Suisse, Tél: + 41 22 321 2371

New York: 355 Lexington Avenue, 3rd Floor, New York, NY 10017, Etats-Unis, Tél: + 1 212 687 2091

Organisations liées à Oxfam. Les organisations suivantes sont liées à Oxfam International:

Oxfam Japan Maruko bldg. 2F, 1-20-6, Higashi-Ueno, Taito-ku, Tokyo 110-0015, Japon

Tél: +81 3 3834 1556. E-mail: info@oxfam.jp Site Web: www.oxfam.jp

Oxfam Trust in India B - 121, Second Floor, Malviya Nagar, New Delhi, 1100-17, Inde

Tél: +91 11 2667 3 763. E-mail: info@oxfamint.org.in Site Web: www.oxfamint.org.in

Bureau de Campagne d'Oxfam International et d'Ucodep Via Masaccio, 6/A 52100 Arezzo, Italia, Tél: +39 0575 907826,

Fax: +39 0575 909819, Email: ucodep-oi@oxfaminternational.org, Site web: <http://www.ucodep.org>

Membre observateur d'Oxfam. L'organisation suivante, actuellement membre observateur d'Oxfam International, travaille vers une possible affiliation complète:

29 Mission non-accomplie: les populations **civiles demeurent en danger à l'Est du Tchad**, document d'information Oxfam, septembre 2008

Fundación Rostros y Voces (México) Alabama 105, Colonia. Nápoles, Delegacion Benito Juarez, C.P. 03810 Mexique,
D.F.
Tél./Fax: +52 55 687 3002. E-mail: comunicacion@rostrosyvoces.org Site Web: www.rostrosyvoces.org